

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

BUDGET

EXPOSÉ DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le président, j'aimerais d'abord exprimer ma reconnaissance à mes collègues, aux fonctionnaires supérieurs des Finances et à ceux des autres ministères et organismes, pour l'aide qu'ils m'ont apportée lors de mon premier budget. J'aimerais également remercier les députés qui, de vive voix ou par correspondance, ont formulé des demandes ou des suggestions au nom de leurs électeurs, ainsi qu'aux très nombreux Canadiens qui, pendant toute l'année mais particulièrement au cours des derniers mois, ont communiqué leur point de vue sur une vaste gamme de modifications fiscales.

Bien que j'en sois à ma quatorzième année de Parlement et que j'aie assisté à autant de budgets, la préparation d'un budget me réservait encore quelques surprises. L'une d'elles a été la portée et la diversité des modifications, importantes ou secondaires, qu'on proposait d'apporter à notre régime tarifaire et fiscal. Toutes ces propositions sont évaluées une à une par les hauts fonctionnaires, puis elles sont regroupées et passent par centaines par le bureau du ministre des Finances jusqu'à la décision définitive. Au cours de cette période de préparation du budget, le ministre des Finances acquiert une vue d'ensemble sur les problèmes du pays à travers une gamme apparemment inépuisable de cas personnels, de situations commerciales ou de problèmes fiscaux touchant les Canadiens.

Je me rends compte que les mesures annoncées ce soir, si elles contenteront certains, en décevront d'autres aux désirs desquels on n'a pu accéder. Je regrette d'être à l'origine de cette déception, mais l'équité, les nécessités administratives et un sens supérieur de l'intérêt public n'ont pas permis de satisfaire toutes les demandes.

Avant d'en venir au budget proprement dit, j'aimerais, avec la permission de la Chambre, déposer un certain nombre de documents budgétaires supplémentaires qui donnent des informations complètes sur certaines des principales mesures. Je voudrais aussi déposer des motions de voies et moyens et les faire annexer aux Procès-verbaux. Je désirerais que les tableaux supplémentaires sur les comptes de l'État soient annexés au hansard d'aujourd'hui.

● (2010)

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le ministre dépose certain documents? En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Les avis de motion de voies et moyens figurent aux Procès-verbaux de ce jour.]

[Les tableaux figurent à l'appendice.]

M. Macdonald (Rosedale):

L'économie internationale

J'aimerais d'abord dresser le cadre dans lequel s'insère l'économie canadienne en évoquant certains des principaux faits de l'actualité économique internationale. Celle-ci a des répercussions importantes pour notre pays en tant que participant actif dans le commerce mondial et sur les marchés de capitaux.

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

L'économie internationale se relève de la récession la plus grave qui ait été enregistrée depuis la grande crise des années 30. La production des pays industrialisés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, après avoir stagné en 1974, a baissé au rythme annuel de 5 p. 100 en moyenne au premier semestre de 1975. Ce déclin s'est heureusement arrêté vers le milieu de l'année, et la reprise, amorcée aux États-Unis, semble maintenant en bonne voie.

La gravité de la dernière récession s'explique dans une large mesure par la flambée d'inflation qu'a connue le monde entier au début de la présente décennie. Depuis les premiers mois de 1973, l'escalade des prix a contribué à une diminution sensible de la consommation, des investissements, de la production et de l'emploi en général dans le monde. Le ralentissement, puis le retournement de cette évolution défavorable ne se sont produits que lentement, à mesure que les stocks baissaient, que les stabilisateurs automatiques de l'économie comme les mécanismes de sécurité sociale entraient en jeu et que les pouvoirs publics prenaient des mesures vigoureuses de stimulation économique. Le redressement en cours permettait à l'OCDE de prévoir en décembre dernier une hausse de 4 p. 100, en 1976, de la production réelle dans les pays industrialisés; depuis lors, les perspectives se sont encore améliorées.

Cette reprise est évidemment salutaire, mais le problème de l'inflation n'a pas perdu de son acuité. La hausse des prix à la consommation, malgré un net ralentissement, est encore beaucoup trop rapide. La communauté mondiale continue d'être confrontée à un problème double, à savoir réduire l'inflation tout en maintenant une croissance convenable de la production, de l'emploi et des revenus réels.

La récession mondiale a eu pour conséquence directe de faire régresser de 6 p. 100 l'an dernier le volume des échanges internationaux. Les importations des pays industrialisés, en particulier, ont diminué encore davantage que leurs exportations et le déficit de leurs paiements courants s'est nettement atténué, passant de \$33 milliards à \$6 milliards. Cette réduction a trouvé sa contrepartie chez les pays producteurs de pétrole, dont l'excédent a baissé. Malheureusement, le déséquilibre de la balance des paiements des pays en voie de développement non producteurs de pétrole s'est aggravé.

Les institutions et les mécanismes de coopération internationale mis en place au cours de la dernière génération ont été soumis à rude épreuve par les bouleversements des dernières années, auxquels ils ont heureusement résisté. Les principaux pays, dans l'ensemble, se sont abstenus de régler leurs propres problèmes aux dépens des autres nations. Des mesures concertées essentielles ont été prises dans un certain nombre de domaines, par exemple dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'OCDE et d'autres organismes.

En janvier dernier, le comité intérimaire du Fonds monétaire international, dont fait partie le Canada, s'est entendu sur d'importantes réformes du système monétaire international. Nous considérons que ces réformes favoriseront l'expansion du commerce mondial et des investissements, qu'elles contribueront au maintien de conditions ordonnées sur les marchés de change et qu'elles faciliteront les ajustements de balance des paiements. Elles se traduiront par d'importantes modifications des statuts du FMI. Le gouvernement demandera plus tard au Parlement de sanctionner ces réformes en modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods.

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

Les graves difficultés économiques rencontrées par un grand nombre de pays en voie de développement ont conduit à une intensification des pourparlers en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial. Les discussions sont en cours à la conférence sur la coopération économique internationale qui se tient à Paris et à la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Nairobi. Nous jouons un rôle actif dans les deux cas, tout en participant pleinement aux premières étapes des négociations commerciales multilatérales qui commencent à progresser à Genève. L'année qui vient devrait présenter des défis exceptionnels, car il nous faudra nous adapter encore davantage à l'évolution de nos relations avec une communauté internationale caractérisée par son interdépendance.

L'économie canadienne

Après ce bref tour d'horizon sur la scène internationale, j'aimerais décrire la situation et les perspectives économiques au Canada.

Du fait qu'elle dépend largement des exportations, notre économie a évidemment souffert de la grave récession subie par nos principaux partenaires commerciaux. Ainsi, en 1975, nos ventes de produits à l'étranger ont baissé de presque 7 p. 100 en termes réels, ce qui s'est répercuté sur toute l'économie. On a également observé une nette diminution des dépenses réelles consacrées à la construction résidentielle, malgré une augmentation sensible des mises en chantier au cours de l'année.

Je soulignerai que ces facteurs défavorables, combinés aux réductions de stocks, n'ont pas empêché l'économie canadienne d'obtenir, sur le plan de la production, de l'emploi et des revenus réels, des résultats supérieurs à ceux de presque tous les autres pays industrialisés, surtout grâce à la vigueur de la dépense des consommateurs, des entreprises et des pouvoirs publics.

Étant donné la tendance des économies canadienne et américaine à évoluer en parallèle, le contraste observé ces derniers temps entre les deux pays mérite d'être souligné. Aux États-Unis, le produit national brut a baissé en termes réels de 1.8 p. 100 en 1974, puis de 2 p. 100 l'an dernier. Notre pays, au contraire, a enregistré une croissance réelle de 2.8 p. 100 en 1974 et réussi à éviter un déclin l'an dernier. Chez nos voisins du sud, le nombre d'emplois a diminué d'environ 1.3 p. 100 en 1975, comparativement à une hausse de presque 2 p. 100 chez nous. Le taux de chômage est monté à 6.9 p. 100 dans notre pays, mais il a grimpé à 8.5 p. 100 en moyenne pendant ce temps aux États-Unis.

Le revenu moyen réel par personne après impôt direct a progressé de 2.5 p. 100 au Canada, tant en 1974 qu'en 1975, alors qu'il baissait durant ces deux années aux États-Unis. Sur une période un peu plus longue, soit de 1971 à 1975, le revenu disponible réel par habitant s'est élevé de presque 18 p. 100 dans notre pays, rythme trois fois plus rapide qu'aux États-Unis.

En termes réels, les investissements productifs des entreprises canadiennes ont augmenté de 4.7 p. 100 l'an dernier, pour atteindre un niveau de 40 p. 100 supérieur à celui de 1970. Les États-Unis ont par contre connu une diminution de 12 p. 100, qui a ramené leurs investissements à 2 p. 100 seulement au-dessus du chiffre enregistré cinq ans auparavant.

[Français]

Monsieur l'Orateur ce n'est pas un pur hasard si le Canada s'est comporté mieux que presque tous les autres pays du monde occidental dans les tempêtes qui ont balayé nos économies ces trois dernières années. Notre situation

relativement favorisée en matière pétrolière, qui a permis au gouvernement fédéral d'amortir les effets immédiats du quadruplement des prix mondiaux du pétrole sur notre économie, a joué un rôle important. Il est cependant indéniable que le principal facteur a été l'action énergique menée de concert par les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de soutenir la production, l'emploi et les revenus réels, face à l'inflation et à la récession sévères qui sévissaient à l'étranger.

L'année 1974 a vu les politiques fiscale et monétaire prendre une orientation plus expansionniste. Les mesures décidées au niveau fédéral, comme de nouvelles réductions d'impôt, ont été considérablement renforcées par les gouvernements provinciaux. Les stabilisateurs automatiques de l'économie, tels que les mécanismes de sécurité sociale, ont également joué leur rôle, contribuant à atténuer les effets du chômage et soutenant l'économie dans son ensemble.

Étant donné les circonstances et les mesures décidées par les administrations publiques, leur situation financière est devenue très nettement déficitaire. J'aimerais souligner de nouveau que si nous n'avions pas adopté ces mesures expansionnistes, l'économie canadienne aurait certainement connu une récession beaucoup plus grave que celle qui a été observée. La reprise, quoique lente, est maintenant amorcée depuis presque un an, et elle a commencé à s'accélérer.

Néanmoins, cette tenue relativement bonne de l'économie canadienne a eu pour conséquence logique d'intensifier certains de nos problèmes.

● (2020)

[Traduction]

En 1975, la spirale des coûts et des prix intérieurs est devenue la principale cause des fortes tensions inflationnistes de notre économie. De façon bien compréhensible, les Canadiens ont essayé d'obtenir des augmentations appréciables de revenus pour rattraper d'autres catégories de la population ou compenser les hausses de prix, ou encore pour se prémunir contre le risque d'une inflation encore plus forte à l'avenir. Les rémunérations ont commencé à s'accroître beaucoup plus vite dans notre pays qu'aux États-Unis, notre principal marché et principal concurrent. La montée des prix est également devenue plus rapide ici qu'au sud de la frontière. Cette évolution des coûts et des prix compromettait de plus en plus la compétitivité de notre économie, tout particulièrement à un moment où la reprise enregistrée aux États-Unis et dans d'autres pays, qui partait de plus bas que le Canada, leur donnait la possibilité de réaliser des gains de productivité beaucoup plus importants que chez nous. Nous avons sans doute traversé la récession mieux que les États-Unis, mais le défi consiste maintenant à égaler les résultats de l'économie américaine, qui enregistre une reprise rapide et une inflation moins forte.

En outre, notre pays a enregistré en 1975 un déficit des paiements courants de presque \$5.1 milliards, ce qui représente une détérioration marquée par rapport à l'année précédente, où le déficit était de \$1.6 milliard. Cette aggravation s'explique dans une large mesure par le maintien de la demande à un niveau plus élevé au Canada qu'à l'étranger, ce qui a eu pour conséquence de faire augmenter nos importations plus rapidement que nos exportations. Il y a tout lieu de croire que ces dernières s'amélioreront considérablement grâce à la reprise en cours à l'étranger; cependant, le redressement de nos exportations pourrait être

entravé par la dégradation de notre position concurrentielle.

Les taux d'intérêt relativement élevés dans notre pays sont également dus, pour l'essentiel, aux divergences d'évolution observées l'an dernier entre notre économie et la situation internationale. Ils reflètent, à l'heure actuelle, l'action combinée de plusieurs facteurs, notamment une inflation toujours rapide, une demande vigoureuse de crédit et les mesures prises délibérément par la Banque du Canada pour lutter contre l'inflation en modérant la croissance de la masse monétaire.

Depuis plusieurs mois, le grand objectif national a été de ralentir l'inflation sans pour autant nuire à la reprise économique. A cette fin, le gouvernement a cherché il y a un an à obtenir un consensus, notamment avec les travailleurs et les entreprises, pour appuyer un programme de restriction volontaire des prix et des revenus. Malheureusement, comme nous le savons tous, cet effort a échoué. L'automne dernier, à la lumière de cette tentative infructueuse et des menaces qui pesaient sur notre économie, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait prendre des mesures exceptionnelles pour nous remettre sur la voie du plein-emploi sans une recrudescence de l'inflation.

Le programme anti-inflation annoncé le 13 octobre par le premier ministre (M. Trudeau) se composait de quatre grands volets étroitement coordonnés, à savoir la politique fiscale et monétaire, la politique de dépenses publiques, les mesures structurelles et la politique des prix et des revenus. Je me propose maintenant d'examiner l'évolution de notre ligne d'action dans chacun de ces grands domaines.

[Français]

La politique des prix et des revenus

Le principal élément nouveau, dans l'offensive contre l'inflation, a été un ensemble de règles applicables à la fixation des prix et des revenus. Tous les Canadiens ont été priés de s'y conformer et des dispositions ont été prises en vue d'un contrôle obligatoire des entités les plus importantes de notre économie. Le principal objectif était de modifier les anticipations et de favoriser une réaction plus rapide à l'ensemble du programme, de façon que la politique fiscale et monétaire ainsi que les autres mesures économiques générales permettent d'obtenir une croissance réelle et un recul de l'inflation.

Au cours des sept derniers mois, le programme est entré en pleine activité et a commencé à produire ses effets.

Le rythme de l'inflation s'est nettement ralenti depuis l'instauration du programme. En avril 1976, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 8.9 p. 100 au-dessus de son niveau un an auparavant, alors qu'en octobre dernier l'augmentation sur 12 mois se chiffrait à 10.6 p. 100. L'IPC corrigé des variations saisonnières a monté au rythme annuel de 6.3 p. 100 entre octobre et avril dernier, alors qu'il avait enregistré une progression de 11.7 p. 100 en taux annuel au cours des six mois précédents. Ce net ralentissement de la hausse des prix est des plus satisfaisants.

La baisse absolue du prix moyen de l'alimentation a joué à cet égard un rôle important. La diminution du prix de certains produits alimentaires marchés et du bétail s'explique davantage par le jeu du marché que par l'action des règles anti-inflationnistes. Cependant, le programme aura contribué à faire bénéficier les consommateurs de ces diminutions de coûts dans les secteurs de la transformation et de la distribution.

Dans le cas des services et des produits autres que l'alimentation, d'importants facteurs qui sortent du cadre

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

du programme ont eu tendance à accélérer la hausse des prix ces derniers mois. Mentionnons à ce titre les augmentations de taxes—de vente ou autres—les majorations de tarifs pour les usagers des services publics et l'élévation du coût du logement pour les propriétaires.

D'autre part, les entreprises ont été très prudentes dans leurs augmentations de prix pour ne pas risquer de contrevenir au programme anti-inflation. Dans un certain nombre de cas, elles ont accédé aux demandes de la Commission en réduisant les hausses de prix projetées. Les prix des secteurs autres que l'alimentation qui sont soumis au contrôle ont enregistré un ralentissement.

En ce qui concerne l'application du programme aux salaires, j'ai déposé ce soir des chiffres provisoires sur l'évolution des rémunérations établis par la Commission de lutte contre l'inflation. Ces chiffres révèlent que le programme a été relativement bien observé: même au cours des six premiers mois d'application du programme, presque les deux tiers des propositions salariales communiquées à la Commission respectent les indicateurs arithmétiques. Seule une faible fraction des propositions dépasse notablement ces derniers, et la Commission s'emploie à les réviser. Il apparaît donc jusqu'ici que, pour toutes les catégories assujetties aux contrôles obligatoires, les hausses moyennes de rémunération ne sont que de 1 p. 100 supérieures au niveau prévu dans les indicateurs arithmétiques. Étant donné l'amélioration sensible enregistrée dans le domaine des prix, ces augmentations moins élevées des rémunérations représentent tout de même des hausses appréciables de revenu.

● (2030)

[Traduction]

Je pense, monsieur le président, que le programme a pris un assez bon départ. Nous avons des obligations envers tous ceux et celles qui ont déjà contribué à la réussite du programme. Ils sont en droit de s'attendre à ce que les autres se soumettent à des restrictions semblables et à ce que le programme permette de ramener le taux d'inflation au niveau visé.

Les résultats obtenus jusqu'ici nous ont permis d'en venir à la conclusion qu'il faudrait revoir la réglementation des prix et des bénéfices pour en améliorer l'équité et l'efficacité. Certaines entreprises ne sont pas soumises à des restrictions suffisantes du fait qu'elles ont pu choisir un régime favorable. D'autres, par contre, subissent des restrictions trop sévères en raison d'une situation de départ extrêmement défavorable. Il en résulte que des entreprises concurrentes ne sont pas placées sur un pied d'égalité. Cette situation risque de nous empêcher d'arriver à contenir les prix de façon satisfaisante à l'avenir.

Les informations détaillées fournies aux termes de la réglementation ont permis à la Commission de lutte contre l'inflation d'étudier à fond les modalités d'application du programme au secteur des entreprises. Le gouvernement a décidé d'apporter au programme un certain nombre de modifications importantes. Les changements proposés étant détaillés dans un document supplémentaire, je me contenterai d'en souligner les principaux points.

Je voudrais d'abord indiquer la façon dont la nouvelle réglementation des prix et des bénéfices s'appliquera aux entreprises ne s'occupant pas de distribution. A l'heure actuelle, ces entreprises ne sont pas toutes obligées de respecter un indicateur de marge bénéficiaire. D'après les nouvelles règles, toutes devront s'y conformer. Pour justifier une hausse de prix, elles devront tenir compte non seulement de l'élévation de leurs coûts, mais aussi des

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

conséquences de la hausse de prix sur leur situation bénéficiaire. L'expérience acquise révèle qu'un critère relatif aux bénéfices présente deux avantages. En premier lieu, il fournit à la Commission un moyen plus efficace de contrôle des prix. En second lieu, il soumet fondamentalement tout le monde au même régime, d'où une plus grande équité.

Les nouvelles règles seront d'une utilité particulière aux nombreuses petites entreprises qui n'ont pas une comptabilité des prix de revient très perfectionnée.

D'après le critère relatif aux bénéfices, les entreprises ne pourront fixer leurs prix de façon à accroître leurs bénéfices nets avant impôt d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires qui serait supérieur à un maximum permis. Celui-ci sera déterminé par rapport aux bénéfices réalisés au cours d'une période de base. La marge de la période de base est maintenant la marge moyenne des cinq derniers exercices terminés avant le 14 octobre 1975. Pour réduire les disparités entre les entreprises, nous proposons que la marge de base soit le plus élevé des deux chiffres suivants: la marge calculée d'après les règles actuelles ou la marge réalisée au cours du dernier exercice terminé avant le 1^{er} mai 1976. Pour la plupart des entreprises, il s'agira de l'année civile 1975. En même temps, pour ne pas alléger globalement les restrictions, il sera nécessaire de réduire la marge permise de 95 p. 100 à 85 p. 100 de la marge de base.

Les entreprises seront obligées de respecter ce critère de la marge sur chacune de leurs lignes de produits aussi bien que sur l'ensemble de leurs opérations. L'expérience révèle que l'application de la règle à une gamme de produits est celle qui correspond le mieux à la pratique de la plupart des entreprises.

Il restera des entreprises dont les marges de base sont trop faibles, quelle que soit la période choisie. Afin d'alléger leur situation, nous proposons que ces entreprises soient autorisées à se prévaloir d'un taux minimum de rendement. Le projet de règlement qui sera présenté sous peu précisera ce point. On détaillera également, à cette occasion, les dispositions prévues en matière de fixation des prix et de productivité.

Dans le cadre de cet ensemble amélioré de règles, la Commission de lutte contre l'inflation accordera une plus grande importance à la justification des prix. Un nombre plus grand de sociétés seront obligées d'avertir à l'avance la Commission des augmentations de prix qu'elles prévoient et de les justifier.

Les projets de changement que je viens de décrire s'appliquent aux sociétés ne faisant pas partie du secteur de la distribution. Pour les entreprises de ce secteur-là, les modifications proposées sont identiques, mais moins importantes. Ces entreprises devront désormais respecter un critère de marge nette sur toutes leurs activités. Pour l'application de cette règle, les sociétés en question pourront choisir leur période de base de la même façon que les autres entreprises. Cependant, en contrepartie de cette liberté de choix, elles seront autorisées à réaliser 95 p. 100 seulement de la marge de base au lieu de 100 p. 100 actuellement. La marge brute maximale restera à 100 p. 100 de la marge de l'année de base, mais cette limitation s'appliquera désormais aux lignes de produits plutôt qu'à l'ensemble des activités. Les entreprises de distribution ayant de faibles marges de base pourront elles aussi se prévaloir d'un taux de rendement minimum.

Certaines autres modifications du règlement, qui touchent le secteur du bâtiment, les trappeurs, les éleveurs

d'animaux à fourrure et la promotion immobilière, sont exposées dans les Renseignements supplémentaires.

Nous proposons également des changements au sujet des dépenses dites «limitées». Une disposition du règlement limite la mesure dans laquelle les augmentations de certaines dépenses sont admises comme coûts. Les contributions à des partis politiques s'ajouteront à la liste des dépenses limitées par cette disposition, à laquelle échapperont par contre, désormais, les dons aux organismes de charité et les dépenses approuvées de recherche et développement.

Soulignons que ces nouvelles mesures correspondent à une évolution logique de la réglementation actuelle des prix et des bénéfices. Elles visent à garantir une politique de prix des entreprises conforme aux objectifs généraux que nous nous sommes fixés, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des pouvoirs arbitraires d'orientation.

J'ai demandé à la Commission de lutte contre l'inflation de publier dès que possible un projet de règlement tenant compte de toutes ces modifications. Afin de garantir un fonctionnement sans heurt et aussi efficace que possible des nouvelles règles, elles n'entreront en application qu'en juillet. Des dispositions transitoires seront prévues dans le nouveau règlement.

Un autre aspect du programme mérite également notre attention. En vue de limiter les augmentations de revenus sous toutes leurs formes, le règlement interdit aux sociétés d'accroître leurs dividendes pendant la première année d'observation du programme, sauf dans des cas bien particuliers. Ce gel ne peut évidemment être maintenu indéfiniment. Aussi, à compter du 15 octobre 1976 et jusqu'à nouvel ordre, les sociétés seront-elles autorisées à augmenter de 8 p. 100 leurs dividendes annuels.

Avant d'en terminer avec la politique des prix et des revenus, je tiens, monsieur le président, à rendre hommage à tous ceux et celles qui, dans le secteur privé et dans l'administration publique, ont consacré des efforts considérables à ce grand programme national. Nous devons beaucoup, en particulier, à l'honorable Jean-Luc Pepin, président de la Commission, à Mme Beryl Plumpton, vice-présidente, ainsi qu'aux autres membres et au personnel de la Commission, qui ont fait preuve d'une haute compétence et d'une grande abnégation dans leur travail. Les ministres et les hauts fonctionnaires provinciaux nous ont apporté leur appui et fourni des avis précieux. Tous ceux et celles qui œuvrent à ce programme doivent se sentir soutenus par la certitude que la grande majorité des Canadiens les appuie.

Les mesures structurelles

Outre qu'il instaurait un programme temporaire de contrôle, le Livre blanc d'octobre dernier soulignait la nécessité d'apporter des modifications structurelles à notre économie. Ces mesures sont nécessaires si nous voulons nous débarrasser d'une inflation persistante. A maints égards, il s'agit là du domaine le plus délicat. Il soulève en effet des questions fondamentales sur la meilleure manière d'assurer le bon fonctionnement de notre économie mixte ainsi que de maîtriser les phénomènes sociaux et institutionnels qui se traduisent par des pressions constantes à la hausse du niveau général des prix. Tels sont les grands objectifs que nous devons viser lorsque nous envisageons la suppression des mesures de contrôle, puis la période qui suivra.

Nos travaux à cet égard auront notablement progressé d'ici l'ouverture de la prochaine session du Parlement, et nous prévoyons à ce propos un vaste débat public. En dehors du Parlement, lieu central des discussions, le gou-

vernement se propose de dialoguer avec tous les principaux groupes de la collectivité nationale.

M. Clark: Ce ne sera pas avant l'année prochaine.

M. Macdonald (Rosedale): A cet égard, les préparatifs sont déjà en cours en vue de rencontrer le Congrès du travail du Canada. La déclaration publiée à l'issue de la réunion récente du Congrès révèle sa détermination à faire valoir son point de vue et ses intérêts dans la formulation de la politique sociale et économique du pays. Nous devons tenir compte des points de vue et des intérêts de tous les groupes composant notre société. Le gouvernement ne peut certes pas renoncer à ses responsabilités, mais la complexité croissante de notre société exige que nous saisissons toutes les occasions de consultation et de rapprochement d'intérêts divergents qui se présentent.

● (2040)

Pour le moment, je ne me pencherai que sur les problèmes structurels qui nécessitent des mesures immédiates.

Le prix de l'énergie

Le premier de ces domaines concerne le prix des ressources énergétiques, notamment du pétrole et du gaz naturel. Le document récent du gouvernement qui s'intitule «Une stratégie de l'énergie pour le Canada» débouche sur une conclusion bien nette: l'énergie devient de plus en plus chère dans le monde et au Canada. Notre politique pétrolière et gazière a permis aux Canadiens de ne pas subir de plein fouet les effets de cette évolution. Il reste que notre pays a encore beaucoup à faire pour employer économiquement l'énergie et mettre en valeur de nouvelles sources énergétiques.

Le gouvernement a reconnu la nécessité de laisser le prix du pétrole et du gaz s'élever à un rythme modéré jusqu'au niveau des prix mondiaux. La nécessité d'encourager la production et la conservation ainsi que d'alléger la charge financière du gouvernement implique des augmentations plus sensibles et plus rapides du prix des produits énergétiques. Cependant, le souci de ralentir l'inflation, de soutenir la production et l'emploi et d'alléger la situation des familles à revenu modéré implique des hausses moins fortes et plus lentes. Les considérations régionales doivent aussi entrer en ligne de compte.

Compte tenu de tous ces éléments, le ministre de l'Énergie (M. Gillespie) a annoncé que le prix du pétrole brut à la production au Canada augmenterait de \$1.05 le baril le 1^{er} juillet 1976, puis de 70c. le 1^{er} janvier 1977. Le prix du gaz naturel continuera d'être fixé à 85 p. 100 de l'équivalent énergétique du pétrole. Le prix des mille pieds cubes de gaz naturel livré à Toronto montera de 15.5c. le 1^{er} juillet 1976, puis de 10c. le 1^{er} janvier 1977. Les consommateurs ne ressentiront pas immédiatement l'effet de ces mesures. Je ferai remarquer que l'augmentation des recettes des provinces productrices de pétrole et de gaz naturel entraînera une majoration des paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux provinces consommatrices à revenu moins élevé. Cette majoration devrait représenter environ 60 millions de dollars au cours des douze mois commençant en juillet prochain.

J'aimerais souligner le large éventail de mesures appliqué par le gouvernement pour promouvoir la conservation de l'énergie et la mise en valeur de nouvelles ressources. En juin dernier, une taxe d'accise spéciale avait été instaurée pour rendre plus onéreux les achats d'essence par les particuliers et alléger le coût des subventions à l'importation du pétrole. J'annoncerai ce soir d'autres mesures visant à renforcer le programme de conservation de l'énergie mis au point par mon collègue de l'Énergie. Le gouver-

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

nement s'est engagé dans des programmes actifs d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières, par sa participation à Panarctic, Syncrude, Petro-Canada et à la Société de développement du Canada. La nouvelle réglementation sur le pétrole et le gaz dans le Nord vise à accélérer le rythme de l'exploration et de la mise en valeur. Le régime fiscal que nous avons mis en place ces dernières années offre des encouragements importants à l'exploration. Je ferai remarquer que le gouvernement fédéral ne recevra que 3 cents en impôt direct sur chaque dollar d'augmentation des prix du pétrole et du gaz si les producteurs sont décidés à utiliser à fond les incitations à l'exploration pétrolière et gazière. D'autres stimulants sont prévus dans le budget de ce soir.

Le prix des services de l'État

Un autre domaine important nécessite des modifications structurelles: je veux parler du prix des services de l'État.

Les fortes hausses de coût subies ces dernières années se sont traduites par des déficits de plus en plus nombreux dans un grand nombre de ces services. Cela signifie que leur coût n'a été défrayé que partiellement par les usagers, le reste étant payé par les contribuables en général. Si l'on n'apporte pas les majorations nécessaires aux tarifs, les coûts supportés par les contribuables continueront d'augmenter. Cette perspective de déficits croissants comporte des conséquences financières et économiques d'une importance particulière à long terme.

Sur le plan financier, la hausse du coût de ces services a pour conséquence inévitable soit l'endettement de l'État, soit une hausse de l'impôt en général. De toute évidence, il existe des limites au-delà desquelles on ne peut ou l'on ne doit pas recourir à l'emprunt. Quant à une augmentation générale des impôts, elle peut avoir un effet aussi marqué sur les prix qu'une majoration des tarifs aux usagers. Sans négliger les objectifs du programme anti-inflation, on doit remarquer qu'en retardant indûment des augmentations de prix nécessaires on ne fait qu'aggraver les déficits et rendre leur financement plus difficile à l'avenir.

Sur le plan économique, si les tarifs pratiqués ne reflètent pas les coûts réels, il se dégagera une tendance à l'inefficacité et au gaspillage des ressources du pays. Des subventions importantes ne favorisent pas l'amélioration de l'efficacité des services. Nous devons donc encourager une meilleure sensibilisation au coût des services, non seulement dans leur prestation, mais aussi dans leur utilisation.

Ces derniers mois, un certain nombre de provinces, face à un déficit croissant de certains services et de leur situation budgétaire globale, se sont vues dans l'obligation de relever leur tarification. Le gouvernement fédéral doit lui aussi faire face à un déficit en augmentation rapide sur un certain nombre de services généraux et spécialisés. Les subventions aux transports font actuellement l'objet d'un examen visant à vérifier si elles servent une fin sociale sans nuire à la mise en place de systèmes efficaces.

Dans le cas des services postaux, le ministre des Postes (M. Mackasey) a annoncé la semaine dernière des majorations de tarifs. Celles-ci étaient nécessaires, vu le déficit croissant des opérations postales, qui est passé de moins de \$100 millions en 1971 à une somme estimée à quelque \$700 millions, en l'absence de modification tarifaire, pour l'année financière en cours. La part des usagers dans le financement des opérations postales est tombée de 88 p. 100 en 1971 à moins de 50 p. 100 cette année. Les majorations annoncées auront pour effet de ralentir, mais non d'arrêter, l'aggravation du déficit des Postes. Les nouveaux tarifs

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

devraient réduire d'environ 200 millions de dollars le déficit global pour la prochaine année financière.

[Français]

L'efficacité de l'économie

Monsieur l'Orateur, la productivité a diminué en 1974 et 1975 dans l'économie canadienne. Bien qu'un certain recul soit normal en période de récession, ce déclin a poussé certains à se demander si la croissance à long terme de la productivité—qui constitue la base de l'élévation du niveau de vie—ne serait pas en train de ralentir.

Sous peine de tirer des conclusions prématurées, il faut se rendre compte que la mesure de la productivité pose des problèmes particuliers, notamment dans le secteur des services, qui devient de plus en plus important. Il est cependant indéniable qu'il faut accroître la productivité et le rendement si nous voulons atteindre nos objectifs économiques et sociaux à long terme. Le gouvernement accorde en ce moment beaucoup d'attention à l'éventail des dispositions qui pourraient être adoptées pour stimuler la productivité.

De nombreuses mesures ont déjà été prises pour encourager les investissements productifs. Je pense en particulier aux stimulants dont a bénéficié le secteur de la fabrication, au crédit d'impôt pour investissement instauré par le dernier budget et aux divers programmes par lesquels le gouvernement contribue directement au financement de la mise en valeur de l'énergie, des transports, de la petite entreprise, de l'agriculture et de la pêche. Ces mesures ont contribué à maintenir les investissements des entreprises à un haut niveau au Canada. Cependant, la stimulation de ces investissements n'est que l'un des aspects d'une politique de la productivité qui doit favoriser un emploi plus efficace de tous les facteurs de production.

Lorsque nous poussons à l'élaboration d'une politique de concurrence, l'un de nos principaux objectifs est de promouvoir une plus grande efficacité. J'annoncerai ce soir une nouvelle extension des facilités fiscales consenties aux petites entreprises canadiennes pour leur permettre de se développer et de concurrencer plus efficacement les grandes entreprises. Nos négociateurs à Genève s'efforcent d'obtenir une nouvelle libéralisation des échanges commerciaux. Cela accroîtra les possibilités offertes à l'industrie canadienne et l'incitera à améliorer son efficacité. Le gouvernement est prêt à faire sa part.

[Traduction]

L'une des meilleures façons d'accroître la productivité consiste à favoriser la mise au point de procédés nouveaux faisant appel aux techniques de pointe. Ce genre d'activités présente beaucoup de risques et n'attire guère les capitaux. Il s'agit cependant d'un domaine offrant de grandes possibilités pour accélérer la croissance de l'économie.

Le gouvernement fédéral contribue déjà à ces activités par toute une gamme de programmes de dépenses directes et au moyen des stimulants fiscaux existants. Néanmoins, il a été dit que l'aide devait être renforcée et que le meilleur moyen d'y parvenir consistait à élargir les facilités fiscales, celles-ci étant le catalyseur nécessaire pour réunir les capitaux risqué et les Canadiens ayant des idées innovatrices.

● (2050)

Je souscris à ces objectifs et suis tout disposé à étudier les moyens de les réaliser. Je ne suis pourtant pas convaincu que nous ayons trouvé une solution efficace à ce qu'on appelle couramment le problème du capital risqué. Ce dont on a besoin, de toute évidence, est un régime fiscal favorable.

[M. Macdonald (Rosedale)]

J'ai déjà chargé mes hauts fonctionnaires d'étudier cette question sans retard. Je me propose de consulter les provinces pour obtenir leurs idées et leur collaboration dans ce domaine. J'espère vivement que les personnes intéressées et compétentes nous communiqueront leur avis, et j'invite tous les Canadiens à présenter leurs propositions à cet égard. Si nous pouvons trouver une bonne solution, les mesures voulues seront prises rapidement.

Enfin, en ce qui concerne un autre aspect important de notre système financier, le gouvernement fera connaître cette année à la Chambre ses propositions au sujet de la révision décennale de la Loi sur les banques. Cela nous donnera l'occasion d'étudier globalement la question du financement de l'économie canadienne.

L'emploi et la population active

Nous sommes évidemment particulièrement intéressés à améliorer le fonctionnement du marché du travail au Canada. L'étude récente du Conseil économique du Canada intitulée «Des travailleurs et des emplois» donne des aperçus intéressants sur les problèmes structurels de l'emploi et du chômage dans notre pays. Elle analyse les entrées et sorties de la population active, les déplacements d'un travail à un autre et le passage du chômage à l'emploi. Cette étude fait ressortir l'ampleur et la complexité extraordinaires de l'évolution qui se produit chaque année sur le marché du travail au Canada. Le chômage structurel et frictionnel qui résulte de cette évolution s'est accru sensiblement dans notre pays depuis dix ans, en raison à la fois de ces modifications institutionnelles et de la participation accrue des jeunes et des femmes à la population active. Une meilleure information sur les possibilités de travail, l'amélioration de la formation et la création d'emplois intéressants sont des mesures susceptibles de réduire sensiblement cette catégorie de chômage. Le Conseil économique reconnaît dans son étude que les politiques de main-d'œuvre et d'emploi direct ainsi que le programme d'assurance-chômage ont tous contribué utilement à la solution de ces problèmes. Il conclut cependant que, dans tous ces domaines, on peut et l'on doit apporter des améliorations.

Le chômage résulte non seulement de l'évolution structurelle, mais aussi des fluctuations de la croissance économique. La principale façon de réduire le sous-emploi en période de faible croissance consiste à favoriser l'établissement de la demande globale à un niveau approprié. Cependant, l'expérience acquise par de nombreux pays ces dernières années révèle le danger qu'il y a à se fixer dans ce domaine des objectifs trop modestes ou à essayer de les atteindre trop vite. Si nous voulons soutenir la croissance économique et la création d'emplois tout en réduisant l'inflation, les mesures de régulation de la demande et d'amélioration du fonctionnement du marché du travail doivent être coordonnées.

Le Canada a joué un rôle de pionnier dans l'élaboration récente de programmes d'emploi direct. Ces derniers ont permis d'atténuer les problèmes les plus graves de chômage saisonnier et régional. Ils ont profité aux catégories de la population qui sont les plus susceptibles de se trouver sans travail pendant un certain temps. Nous pensons avoir fait la preuve que les emplois ainsi créés peuvent avoir une valeur sociale réelle et ne sont pas «artificiels». Nous croyons toujours que ces programmes sélectifs de création d'emplois sont nécessaires si nous voulons abaisser le taux de chômage sans pour autant créer de nouvelles tensions inflationnistes. Ces programmes doivent être adaptés à l'évolution du marché du travail et tenir compte de la nécessité d'obtenir des résultats maximaux avec les res-

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

sources limitées qu'impose une politique de contrôle des dépenses.

Dans le discours du budget de l'an dernier, il était mentionné que l'examen permanent du régime d'assurance-chômage avait fait ressortir la nécessité de renforcer certains aspects du programme. Pour cette raison, un certain nombre de modifications avaient été incorporées au bill C-69, qui a maintenant pris force de loi. Pendant la discussion de ce projet, il avait été annoncé que d'autres modifications seraient apportées à la Loi sur l'assurance-chômage au fur et à mesure que l'étude progresserait. A la lumière de cette étude, mon collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) présentera un projet de loi proposant un certain nombre d'innovations importantes. Ces modifications visent à rendre le régime d'assurance-chômage plus équitable et plus dynamique, à favoriser son adaptation à la situation régionale de l'emploi et à en diminuer le coût. Elles sont également destinées à encourager les personnes qui ont un emploi à le conserver et celles qui sont sans travail à chercher un poste convenable.

Trois grands changements seront proposés en matière de prestations de chômage.

En premier lieu, les huit semaines d'emploi assuré actuellement exigées pour bénéficier des prestations seront portées à douze semaines. Cette modification est motivée par les changements intervenus ces dernières années sur le marché canadien du travail, notamment l'augmentation du nombre de personnes dont l'attachement à la population active n'est que marginal et qui ont donc moins droit à la protection de l'assurance-chômage.

En second lieu, un rapport plus direct sera établi entre, d'une part, le nombre de semaines de prestations et le nombre de semaines de travail et, d'autre part, les prestations liées au sous-emploi régional et le chômage dans les régions.

En troisième lieu, les indemnités de cessation de fonctions seront considérées comme une épargne, sans réduire les droits à l'assurance-chômage.

La loi sera également modifiée de façon à permettre le versement discrétionnaire de prestations lorsque les bénéficiaires participent par exemple à un programme d'emploi sélectif, de formation ou de travail à durée réduite. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration donnera plus d'explications sur ces dispositions, qui ajoutent une dimension importante à notre régime global de protection.

Mon collègue exposera également les projets visant à intégrer l'administration de l'assurance-chômage aux programmes et aux services de son ministère. Nous pensons que le temps est venu d'avoir un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer l'efficacité du système et donc, la qualité des services d'emploi offerts aux Canadiens.

[Français]

Les relations fiscales fédérales-provinciales

Enfin, monsieur le président, les relations financières existant entre le gouvernement fédéral et les provinces constituent un élément essentiel de notre structure. Nous avons entrepris, avec les gouvernements provinciaux, d'étudier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que les programmes à frais partagés.

Ma position au sujet des accords fiscaux qui devraient s'appliquer après 1977 est déjà connue. Elle a été discutée avec mes homologues provinciaux à la réunion du 1^{er} avril et communiquée le même jour à la Chambre. Je me conten-

terai donc de montrer comment notre attitude s'insère dans notre politique globale.

Je continue d'adhérer au principe selon lequel les gouvernements fédéral et provinciaux doivent être libres, dans leurs fonctions d'imposition et de dépense, de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles respectives. Du côté des recettes, cela signifie l'accès à des ressources fiscales suffisantes. Il est évidemment nécessaire de travailler en collaboration si nous voulons maintenir un régime fiscal uniforme au niveau national. Cependant, la liberté et la responsabilité en matière fiscale sont également essentielles au contrôle des dépenses et à une prestation efficace des services publics.

Les paiements de péréquation doivent rester la clé de voûte de notre système d'accords fiscaux. Nous nous y sommes engagés. Notre objectif est d'aider les provinces défavorisées à offrir des services convenables. Toutefois, les versements de péréquation et autres paiements de transfert aux provinces font peser une lourde charge sur les contribuables canadiens en général. Leur coût doit être maintenu dans des limites raisonnables et il convient de protéger la capacité du gouvernement fédéral à financer le programme à l'aide de ses propres ressources.

Au cours des dix à quinze dernières années, les programmes à frais partagés ont joué un rôle capital dans la mise sur pied de services publics d'une haute qualité dans tout le pays. Dans des domaines tels que la santé, le bien-être social et l'enseignement postsecondaire, les citoyens canadiens ont grandement bénéficié de ces programmes. Cependant, à mesure qu'ils évoluaient, leurs modalités financières et administratives se sont révélées dans certains cas une entrave aux améliorations et à l'efficacité. En conséquence, leur coût risque d'épuiser les ressources financières des autorités fédérales et provinciales. Pour le gouvernement fédéral, ces accords à coûts non limités ont soulevé bien des problèmes de ressources, face à des besoins nationaux nombreux. Il reste à trouver une meilleure façon de fournir ces services essentiels à la population canadienne et des pourparlers ont lieu à cette fin entre le gouvernement fédéral et les provinces; ces discussions, auxquelles nous attachons un haut degré de priorité, doivent se poursuivre.

● (2100)

[Traduction]

La politique de dépenses publiques

Je parlerai maintenant du troisième grand volet du programme anti-inflationniste, la limitation de la croissance des dépenses publiques et de l'emploi dans la fonction publique.

Prenant acte aux nombreux Canadiens qui estiment que la situation actuelle exige une restriction des dépenses publiques, notre gouvernement a déclaré que les dépenses totales de toutes les administrations publiques au Canada ne devraient pas augmenter plus vite que la tendance du produit national brut. Cet objectif appelle deux remarques.

En premier lieu, on ne doit pas le considérer comme un but à court terme, par exemple un bref ralentissement de la croissance des dépenses suivi d'une augmentation excessive. Cet objectif est plutôt conçu comme une modification permanente de la tendance à long terme des dépenses publiques. Celui-ci est exprimé en termes de tendance en raison du rôle stabilisateur que les dépenses publiques peuvent jouer lorsque le PNB augmente plus ou moins vite que la tendance à long terme, une année donnée. En période de faible croissance, il peut être opportun pour l'État d'accroître ses dépenses plus vite que le PNB. En

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

période de forte expansion, par contre, les dépenses publiques devraient augmenter moins rapidement que ce dernier.

En second lieu, cet objectif ne signifie pas que les programmes subiront indistinctement des coupes sombres. Cela aurait pour effet de désorganiser l'économie, de nuire à la situation de nombreux Canadiens et de diminuer la capacité de l'État à fournir des services essentiels à la population.

Nous visons donc à modifier profondément le rythme de croissance du secteur public, selon une ligne d'action choisie et continue. Cette préoccupation expliquait les réductions de dépenses prévues qui ont été annoncées dans le dernier budget et les diminutions pour cette année qu'a rendues publiques le Président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) le 18 décembre. Il a été bien souligné dans les deux cas qu'une hausse inévitable du coût d'un certain nombre de programmes rendait cette mesure nécessaire. Nous avons reconnu qu'il fallait agir non seulement sur la main-d'œuvre et les dépenses de fonctionnement de l'administration fédérale, mais aussi dans les grands domaines de dépense. Certains programmes de subventions ont été complètement abandonnés, tandis que de nombreux autres se voyaient soumis à des plafonds sévères. Des mesures ont été prises en vue de réduire le coût de l'assurance-chômage pour les contribuables. Des plafonds limitent maintenant l'augmentation de la part fédérale dans certains programmes à frais partagés avec les provinces. L'État a réduit le financement des sociétés de la Couronne et, à cet égard, nous avons décidé de repousser de nouveau l'établissement de la Bourse fédérale d'hypothèques.

Si nous voulons atteindre nos objectifs de contrôle des dépenses, nous devons faire preuve de prudence dans l'établissement de nouveaux programmes et réduire au minimum les ressources nécessaires au fonctionnement des programmes existants. Un certain nombre d'événements récents devraient nous aider à atteindre cet objectif et permettre au Parlement ainsi qu'au grand public d'en suivre les progrès. L'un des rares domaines dans lesquels on a prévu récemment une augmentation sensible du personnel est le bureau de l'Auditeur général. Je suis certain qu'en renforçant cet organisme, nous favorisons un meilleur emploi des ressources des ministères. Dans un rapport déposé l'an dernier, l'Auditeur général se montrait préoccupé par certains aspects du système de gestion financière de l'administration fédérale. Le gouvernement répond à ces recommandations en créant, au Secrétariat du Conseil du Trésor, une direction chargée de la gestion financière sous tous ses aspects. D'autres changements ont été apportés afin de renforcer l'efficacité du Conseil du Trésor en concentrant entre ses mains la surveillance des dépenses. Cet organisme examine lui-même tous les projets d'augmentations de dépenses avant qu'ils soient approuvés par le cabinet.

Dans notre plan de dépenses, nous avons considéré surtout le total des décaissements, qui comprend à la fois les dépenses budgétaires et les prêts, apports en capital et avances. Ce total a augmenté de 28 p. 100 en 1974-75 et de 18 p. 100 en 1975-76. Je dois dire que les estimations provisoires du total des dépenses pour 1975-76 sont un peu plus élevées que le Président du Conseil du Trésor et moi-même ne l'avions prévu cette année. Nous avons jugé opportun de permettre aux entreprises fédérales qui œuvrent dans le domaine de l'énergie et de l'expansion des exportations d'obtenir un financement de l'État un peu plus tôt que prévu. Il en est résulté une augmentation du taux de croissance des dépenses en 1975-76, mais aussi une diminu-

tion de ce taux pour 1976-77. Sur la base d'un total de dépenses prévues de \$42,150 millions, le taux de croissance que nous visons pour la présente année financière est de l'ordre de 14 p. 100. Nos prévisions pour 1977-78 se fondent sur un taux de croissance d'environ 11 p. 100. Pour les deux années 1976-77 et 1977-78, ces taux sont inférieurs au rythme de croissance prévu du PNB.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le Président du Conseil du Trésor maintient à 1.5 p. 100, pour la présente année financière, la croissance de la fonction publique. Ce taux est sensiblement inférieur à celui des années précédentes. Étant donné la nécessité d'augmenter sensiblement le nombre de policiers, de gardiens de prison et de postiers ainsi que le besoin de maintenir d'autres services essentiels de protection et de réglementation dans une économie en essor, ce plafonnement très strict de l'embauche oblige la plupart des ministères à geler, voire à diminuer leurs effectifs dans les autres services.

Il est évident que, plus les projets de dépenses sont éloignés dans le temps, plus il est facile de les modifier. Il a été très difficile de réduire nos dépenses en 1975-76, alors que l'année était déjà amorcée. Nous avons pu partir du bon pied pour 1976-77. En 1977-78, nous consoliderons nos gains. Nous pensons avoir mis en place des systèmes de planification et de contrôle qui permettront d'atteindre ces objectifs.

La politique fiscale et monétaire

En dernier lieu, le programme de lutte contre l'inflation exige que la politique fiscale et monétaire permette un accroissement de la demande globale et de la production qui soit compatible avec une diminution de l'inflation. Dans le Livre blanc du 14 octobre, je déclarais que, pour que le gouvernement réalise son programme global, c'est-à-dire ralentisse progressivement l'inflation tout en assurant une reprise soutenue de la production et de l'emploi, il faudrait maintenir la croissance de la demande globale à un rythme compatible avec des taux de moins en moins élevés de hausse des prix.

La politique monétaire de la Banque du Canada a été exposée par le gouverneur dans son rapport annuel pour 1975 et dans des discours récents. Je l'appuie sans réserve. L'automne dernier, la banque centrale a annoncé l'objectif qu'elle visait dans un premier temps—de 10 à moins de 15 p. 100—pour la croissance de la masse monétaire au sens étroit; en fait, depuis le deuxième trimestre de 1975, le rythme d'augmentation se situe à la limite inférieure de cette fourchette. La banque centrale a indiqué que cette dernière, qui permet de maintenir la croissance de l'économie en termes réels, devra être progressivement abaissée de façon que le rythme d'expansion monétaire soit compatible avec les objectifs de la politique en matière de prix et de revenus.

Cette politique monétaire, en refusant de cautionner plus longtemps une inflation rapide, contribue à dissiper les prévisions de ceux qui escomptaient un maintien de cette dernière. D'après cette politique, nous devons nous attendre à des variations des taux d'intérêt et du taux de change. Il est certain que nous voudrions tous que les taux d'intérêt soient moins élevés, mais il faut pour cela ralentir l'inflation. Ces dernières années, les taux d'intérêt n'ont pas été assez élevés pour maintenir le pouvoir d'achat des sommes que les Canadiens avaient déposées dans les banques ou placées en Obligations d'épargne du Canada ou sous d'autres formes. Le raffermissement du cours de notre monnaie, auquel le niveau élevé des taux d'intérêt dans le pays a contribué d'une façon non négligeable, a rendu plus difficile la situation des entreprises canadiennes sur les

marchés internationaux. En même temps, il a rendu moins chers les produits et les services que nous achetons à l'étranger, contribuant ainsi directement à la réussite du programme anti-inflationniste.

La politique fiscale poursuit le même but que la politique monétaire, c'est-à-dire régler la demande en fonction d'une croissance réelle modérée et d'un ralentissement de l'inflation. Dans la situation actuelle, la meilleure façon d'y parvenir consiste à surveiller étroitement l'augmentation des dépenses publiques. Je rappelle que nos objectifs des deux prochaines années en matière de dépenses nous obligent à garder le taux de croissance de ces dernières en dessous de celui du PNB. Cependant, nos recettes augmenteront plus vite que ce dernier en raison de la nature de notre régime fiscal. Aussi nos besoins financiers devraient-ils diminuer.

● (2110)

Les déficits du gouvernement fédéral et des administrations provinciales ont atteint des niveaux record en 1975. J'ai déjà fait remarquer que cette évolution était tout à fait adaptée à la situation et avait contribué dans une large mesure à protéger les Canadiens contre les pleins effets de la récession mondiale. Cependant, maintenant que la reprise est en cours et que les dépenses des particuliers augmentent, il convient également de résorber ces déficits sans précédent.

Il serait possible d'appliquer une politique fiscale et monétaire plus restrictive et de recourir moins largement aux mesures de contrôle, dans notre lutte contre l'inflation. Les partisans de cette ligne d'action soulignent les effets néfastes du contrôle, qui nuirait à l'entreprise privée, perturberait la négociation collective, découragerait les améliorations de productivité et créerait des inégalités. Nous sommes bien conscients de ces inconvénients et avons d'ailleurs cherché à les réduire au minimum. Nul ne doit douter de notre volonté d'abroger le contrôle des prix et des revenus dès que la chose sera possible. Toutefois, nous ne le ferons pas au prix d'un chômage élevé ou d'un alourdissement des charges pesant sur les membres les plus défavorisés de notre société. Or, une politique fiscale et monétaire plus restrictive entraînerait sans aucun doute une augmentation du chômage, qui est déjà élevé. Ceux qui voudraient nous voir sabrer dans les dépenses publiques, augmenter les impôts ou ralentir encore la croissance de la masse monétaire afin de se débarrasser des mesures de contrôle font preuve d'une insensibilité choquante au problème du chômage.

A l'opposé, on pourrait stimuler davantage l'économie par la politique fiscale et monétaire de façon à réduire plus vite le chômage, et contenir les tensions inflationnistes résultantes par un recours encore plus massif au contrôle. Je doute que beaucoup de Canadiens soient favorables à cette approche et je pense qu'en l'adoptant nous irions droit à l'échec. En effet, l'histoire nous apprend que les programmes de contrôle ne peuvent réussir, en temps de paix, face à une pression excessive de la demande. Il faut qu'ils soient appuyés par une politique fiscale et monétaire soigneusement dosée.

D'autres encore voudraient que non seulement nous adoptions une politique fiscale et monétaire plus expansionniste afin de résorber le chômage, mais aussi que nous abandonnions les mesures de contrôle. Suivre leur conseil équivaldrait à nous livrer pieds et poings liés à l'inflation. Il ne faudrait pas longtemps pour que nous soyons tous perdants. L'accélération de l'inflation endommagerait gravement le système économique, affaiblirait encore davan-

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

tage notre position concurrentielle et compromettrait nos chances de créer des emplois satisfaisants et rémunérateurs pour notre population active croissante.

Notre conviction est que les problèmes du chômage et de l'inflation doivent être réglés ensemble. Nous ne pouvons résoudre l'un aux dépens de l'autre. Nous nous refusons à croire que les gens de ce pays veuillent que nous réduisions l'inflation en créant un chômage massif. Ils ne nous seraient pas non plus reconnaissants de vouloir diminuer le chômage au prix d'une inflation qui continuerait de dépasser les 10 p. 100.

Les mesures budgétaires

Avant d'exposer les mesures projetées, j'aimerais vous entretenir d'une question qui m'intéresse depuis longtemps. Je veux parler du processus de présentation et de cheminement du budget à la Chambre.

Selon un usage bien établi, la présentation du budget est la principale occasion, pour le gouvernement, de rendre compte au Parlement de la situation de l'économie et des finances de l'État, ainsi que de proposer des modifications fiscales et d'autres mesures économiques. Je pense qu'il est temps de se demander si certains des usages qui président au processus budgétaire ne devraient pas être modifiés pour répondre aux besoins de la situation actuelle.

Deux aspects du processus budgétaire méritent une attention particulière. Il s'agit en premier lieu de la règle stricte du secret qui s'applique au budget avant sa présentation. En second lieu, je veux parler de la méthode d'étude des propositions budgétaires après leur présentation au Parlement.

La règle du secret budgétaire repose sur deux raisons. Elle permet d'abord d'empêcher les personnes informées à l'avance d'en tirer un avantage financier quelconque. Elle vise ensuite à garantir que les grandes mesures de politique économique du gouvernement seront révélées d'abord aux membres de la Chambre des communes. Ces raisons ont toutes deux leur raison d'être et leur importance, mais il serait utile de préciser les obligations imposées au ministre des Finances par cet usage.

Les méthodes d'examen des propositions budgétaires après leur dépôt en Chambre devraient également être réétudiées. La règle des dernières années consistait à présenter, le soir du budget, des motions de voies et moyens extrêmement détaillées, afin de donner le plus d'informations possible sur la nature des mesures envisagées par le gouvernement. Étant donné le règlement actuel de la Chambre, cette méthode ne permettait pas de tenir suffisamment compte, dans la législation définitive, des discussions qui ont lieu à la Chambre et dans le pays après le dépôt du budget.

Certaines des motions de voies et moyens que je présente ce soir sont rédigées en termes plus généraux, de façon que nous soyons davantage en mesure d'apporter les changements voulus dans les projets de loi qui s'ensuivront. J'espère que les députés et les autres intéressés voudront bien me faire part de leur avis sur cette innovation ainsi que de leurs propositions au sujet du cheminement qui devraient suivre les mesures budgétaires à la Chambre.

Par exemple, on pourrait se pencher sur la manière dont le Parlement s'occupe des modifications de caractère purement technique apportées à la législation fiscale. On devrait aussi se demander s'il existe une meilleure façon de donner force exécutoire aux motions de voies et moyens qui entrent en vigueur immédiatement.

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

A ce sujet, je me propose de demander l'avis de mon collègue le leader de la Chambre sur la meilleure façon de faire réétudier par les députés la méthode en usage depuis nombre d'années.

[Français]

Les modifications tarifaires

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant parler de certaines modifications tarifaires. Les députés se souviennent qu'en février 1973 les droits de douane ont été réduits sur une vaste gamme de produits de consommation en vue d'atténuer les pressions à la hausse des prix. Initialement, ces réductions devaient s'appliquer pendant un an seulement, mais la plupart ont été reconduites jusqu'au 30 juin 1976.

Afin que la politique tarifaire du Canada continue de contribuer à la lutte contre l'inflation, je propose ce soir de prolonger d'un an encore ces réductions temporaires de droits de douane, à deux exceptions près. Dans le secteur de l'alimentation, les réductions sont maintenues sur, par exemple, les viandes en conserve, les céréales alimentaires préparées, les biscuits, certains légumes frais ainsi que le sucre brut et raffiné. Dans les autres secteurs, les produits qui continuent de bénéficier d'une réduction tarifaire comprennent les médicaments et produits pharmaceutiques, les accessoires de plomberie, les ustensiles de cuisine et les couverts, les outils à main, le matériel photographique et les articles de sport.

Je propose aussi des réductions temporaires de droits de douane sur plusieurs autres produits agricoles, comme le porc frais, le jambon, le bacon et le macaroni.

J'ai étudié avec soin les conséquences que le maintien de ces réductions temporaires pourrait avoir sur notre position dans les négociations du GATT. J'en ai conclu que leur prolongation jusqu'au 30 juin 1977 ne nuirait pas à notre position. Les réductions de droits de douane ont évidemment un caractère temporaire, et ce n'est pas sur cette base que nous négocierons à Genève. Nous veillerons à obtenir des avantages en retour de ce que nous offrons, pour que la réciprocité soit maintenue.

Je pense que toutes ces mesures peuvent être mises en vigueur sans dommage. Pour le cas où des problèmes imprévus surgiraient, nous demandons de nouveau l'autorisation de pouvoir abroger, par décret du conseil, toute réduction temporaire de droits de douane qui aurait des effets sensibles sur l'emploi ou la production au Canada. J'ai jugé que les réductions temporaires s'appliquant à deux produits, les pneus et les ciseaux, devraient expirer le 30 juin pour ne pas nuire aux entreprises canadiennes et à leurs employés.

La motion de voies et moyens contient des renseignements détaillés sur les réductions proposées et prévoit aussi quelques autres modifications du tarif douanier.

[Traduction]

Les fabricants canadiens de machines m'ont fait valoir à diverses reprises que le taux de préférence britannique de 2½ p. 100 leur causait des difficultés considérables. D'après eux, les machines importées de Grande-Bretagne et d'Irlande devraient être taxées au taux de la nation la plus favorisée, soit 15 p. 100. Le Canada n'est plus obligé d'accorder un régime préférentiel aux deux pays en question depuis qu'ils ont adhéré à la Communauté économique européenne. J'ai donc demandé à mes fonctionnaires d'étudier en détail la situation et de me rendre compte du fonctionnement des dispositions tarifaires régissant actuellement l'importation de différents genres de machines.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Il existe cependant des facteurs particuliers qui justifient l'abrogation immédiate du taux préférentiel sur les compresseurs et les génératrices. Je propose donc que ces équipements importés de Grande-Bretagne et d'Irlande soient soumis dès maintenant à des droits de 15 p. 100. Lorsque le matériel en question ne peut être obtenu au Canada, les droits pourraient être remis, en application du programme sur la machinerie.

Les mesures fiscales

Monsieur le président, j'aimerais maintenant exposer les mesures fiscales précises proposées dans le budget de ce soir. Elles n'auront pas d'effet marqué, dans l'ensemble, sur les recettes fédérales, mais elles renforceront sensiblement la politique du gouvernement.

● (2120)

La conservation de l'énergie

Les mesures que je vais exposer aideront à atteindre les objectifs globaux du gouvernement en matière de conservation de l'énergie qu'a récemment annoncés le ministre de l'Énergie.

Je propose d'étendre les dispositions d'amortissement accéléré en deux ans à certaines catégories de matériel qui contribuent à l'emploi efficace des ressources énergétiques. Citons par exemple les installations qui permettent d'utiliser les déchets industriels comme combustible ou de produire de l'énergie à partir des rebuts municipaux. Cette mesure s'appliquera aux équipements acquis entre la date de demain et 1980.

Je propose aussi d'exempter immédiatement de la taxe fédérale de vente un certain nombre de dispositifs qui contribuent directement à l'exploitation de sources d'énergie autres que les combustibles fossiles. Je mentionnerai les fours et les panneaux de chauffage à énergie solaire, les génératrices à éolienne et les pompes à chaleur.

D'autres mesures destinées à combattre le gaspillage d'énergie sont proposées. D'après les études faites, les climatiseurs installés dans les automobiles accroissent leur consommation de 20 p. 100. En conséquence, je propose de mettre en vigueur dès ce soir une taxe d'accise spéciale de \$100 sur les climatiseurs destinés aux automobiles, familiales, fourgons et camionnettes.

De plus, je propose de majorer sensiblement la taxe d'accise spéciale sur les véhicules à forte consommation. Cette majoration prendra deux formes. En premier lieu, le poids au-dessus duquel la taxe s'applique sera réduit, en quatre ans, de 4,500 à 3,500 livres pour les automobiles et de 5,100 à 3,700 livres pour les familiales. Les réductions se feront par tranches annuelles de 250 livres dans le premier cas et de 350 livres dans le second, à compter du mois d'août.

En second lieu, le taux de la taxe sera plus élevé. A partir du 1^{er} août prochain, la taxe sera de \$30 sur les cent premières livres, de \$40 sur la deuxième centaine de livres, de \$50 sur la troisième et de \$60 ensuite. D'ici le 1^{er} août 1979, ces modifications se traduiraient par une taxe de \$1,020 sur une voiture pesant 5,300 livres. Le but de cette taxe n'est pas de remplir les caisses de l'État, mais plutôt d'inciter les Canadiens à exiger des constructeurs d'automobiles qu'ils produisent des voitures plus légères et moins gourmandes de carburant.

Le calendrier d'application de la nouvelle taxe s'harmonise avec celui des normes de consommation d'essence pour les automobiles neuves qu'a récemment annoncées le ministre de l'Énergie. Les deux calendriers donnent à l'industrie automobile le temps de s'adapter à la production d'automobiles plus petites.

Le secteur des ressources

Comme nous le savons tous, et le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont dû prendre des décisions très difficiles ces dernières années au sujet des secteurs pétrolier et minier.

A mon avis, il convient de garder un régime fiscal stable dans ce secteur; aussi ne proposerai-je aucune modification importante à cet égard. Je suis heureux de constater que les provinces, qui imposent la charge fiscale la plus lourde—et de loin—au secteur des ressources naturelles, lui offrent d'importantes mesures nouvelles pour l'encourager à chercher de nouveaux gisements ou à mieux exploiter les réserves connues.

J'ai néanmoins le sentiment que le gouvernement fédéral peut faire plus pour stimuler l'exploration. Notre régime fiscal a toujours distingué des autres les contribuables dont l'activité principale se situait dans le secteur des ressources. Ces derniers ont été autorisés à déduire leurs frais d'exploration à concurrence de 100 p. 100, alors que les autres contribuables n'étaient autorisés qu'à un taux de 30 p. 100 par an. En vue de canaliser les capitaux canadiens vers ces activités d'exploration qui sont tellement nécessaires à notre développement national, je propose que tous les contribuables soient autorisés à déduire immédiatement la totalité des dépenses d'exploration engagées entre la date de demain et le 1^{er} juillet 1979. Cette période de trois ans permettra de déterminer l'efficacité de ce nouvel encouragement fiscal.

Je présente également une modification qui établira clairement que les sommes reçues au titre des stimulants provinciaux au forage et à l'exploration ne seront pas imposables au niveau fédéral.

La taxe sur les transports aériens

Je propose d'étendre la taxe sur les transports aériens, qui ne s'applique actuellement qu'aux billets achetés au Canada. On estime à 2.3 millions le nombre de voyageurs qui se servent chaque année des aéroports canadiens sans payer la taxe du fait qu'ils achètent leurs billets d'avion à l'étranger. Nous présentons une modification de la Loi sur la taxe d'accise qui étendra la taxe à ces voyageurs.

Nous nous proposons de consulter les transporteurs aériens et les autres parties intéressées, dont les gouvernements étrangers, au sujet des problèmes que pourraient poser la définition et l'application de ce changement avant le dépôt d'une motion de voies et moyens à la Chambre. Je n'annonce donc ce soir que les grandes lignes de cette extension de taxe.

Le régime fiscal des amortissements

Le gouvernement s'est livré à une étude approfondie du régime fiscal des amortissements, c'est-à-dire du système qui permet à un contribuable de déduire de son revenu le coût de ses actifs amortissables. L'étude est maintenant assez avancée pour que je puisse présenter à la Chambre certaines conclusions et proposer quelques modifications.

La principale constatation de l'étude est que notre régime fiscal d'amortissement est foncièrement bon. Il est comparable à celui des autres pays industrialisés et il est facile à appliquer pour le contribuable. A une époque où la législation fiscale est de plus en plus complexe, on ne doit pas sous-estimer les avantages de la clarté et de la simplicité.

Notre analyse a cependant révélé la nécessité de certaines modifications de taux. Ces changements, qui seront apportés par voie de règlement et s'appliqueront aux immobilisations acquises à partir de demain, sont décrits dans les documents budgétaires que j'ai déposés. J'aime-

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

rais cependant faire quelques remarques sur certaines des modifications proposées les plus importantes.

Il est apparu qu'en raison de l'évolution technique rapide de l'informatique, le taux d'amortissement actuel de 20 p. 100 était trop faible. Je propose donc qu'il soit porté à 30 p. 100 pour le matériel d'ordinateur et la programmation de systèmes contextes, et à 100 p. 100 pour les autres catégories de programmation.

Parmi les autres actifs dont un amortissement plus rapide sera permis, mentionnons les taxis, les routes, les pistes d'atterrissage et les plates-formes de forage sous-marin.

Notre analyse a aussi révélé que le taux élevé de 40 p. 100 actuellement prévu pour les aéronefs n'était pas justifié; je propose donc de le ramener à 25 p. 100.

D'autres diminutions du taux d'amortissement sont projetées pour l'équipement de radio, de télévision et de radar, les génératrices électriques, le matériel de terrassement et les panneaux publicitaires loués.

Monsieur le président, le gouvernement ne veut pas que le régime fiscal des amortissements permette aux contribuables d'échapper à l'impôt qu'ils devraient normalement payer. C'est pourquoi je propose une nouvelle restriction qui empêchera de déclarer une perte en capital en réclamant des amortissements sur des biens mobiliers loués. Plus précisément, un contribuable ne pourra déduire l'amortissement de l'équipement loué au-delà du produit net de la location de ce dernier. Cette nouvelle règle s'appliquera tant aux particuliers qu'aux entreprises à l'égard des biens mobiliers acquis et loués à partir de demain.

[Français]

Les petites entreprises

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant aborder la question du régime fiscal de la petite entreprise.

Les sociétés privées sous contrôle canadien ont droit à un taux d'imposition réduit, jusqu'à un plafond annuel de bénéfices et sous réserve d'un maximum cumulatif. Pour 1972 et 1973, ces plafonds étaient fixés à \$50,000 par an et \$400,000 au total. L'année suivante, ils ont été portés à \$100,000 et \$500,000 respectivement. Je propose qu'à compter de 1976 ces plafonds passent à \$150,000 par an et \$750,000 au total. Cette mesure devrait bénéficier sensiblement aux petites et moyennes entreprises sous contrôle canadien.

[Traduction]

Les organismes de charité

En même temps que le budget de juin dernier, avaient été déposés des documents d'étude sur la fiscalité indirecte et sur le régime fiscal des organismes de charité. Dans le premier cas, notre étude n'est pas terminée. En ce qui concerne les organismes de charité, je suis maintenant en mesure de présenter des propositions concrètes au Parlement. Des renseignements complets se trouvent dans les documents que je dépose ce soir, mais laissez-moi décrire certaines des principales modifications projetées.

L'un des principaux objectifs de l'étude était de rationaliser les catégories fiscales d'organismes de charité. Dans la réglementation que nous proposons, tous ces organismes devront être enregistrés pour continuer à bénéficier de l'exemption d'impôt. Les organismes enregistrés seront divisés en deux nouvelles catégories, les œuvres de charité et les fondations de charité. Parmi ces dernières, on distinguera les fondations publiques et les fondations privées.

D'après la réglementation actuelle, aucun organisme de charité ne peut, techniquement, exploiter une entreprise.

Le Budget—L'hon. D. S. Macdonald

Néanmoins, de nombreux organismes poursuivent des activités louables de collecte de fonds qui peuvent être considérées comme une entreprise. Je ne vois aucune raison de modifier une situation inscrite dans les faits. Au contraire, je préfère adapter la loi à notre société. Aussi la nouvelle réglementation permettra-t-elle à une œuvre ou à une fondation publique de charité d'exploiter une entreprise si cette dernière se rattache aux buts de bienfaisance de l'organisme ou est exploitée dans une mesure appréciable par des bénévoles.

Le document d'étude en question proposait également d'obliger les fondations privées à déboursier chaque année une somme équivalant à 90 p. 100 de leurs revenus annuels ou à 5 p. 100 de la juste valeur marchande de leur actif, le montant le plus élevé étant retenu. Par cette règle, on voulait que les activités de bienfaisance reçoivent une contribution raisonnable des fondations jouissant d'avantages fiscaux. À la suite des communications reçues, nous avons décidé de mettre en œuvre cette proposition, mais sous une forme modifiée. La règle des 5 p. 100 ne s'appliquera pas aux «placements admissibles», comme les titres de sociétés cotées. Nous prévoyons aussi une période de transition qui permettra aux fondations privées existantes de s'adapter au nouveau régime.

Il avait également été proposé de rayer de la liste des organismes de charité enregistrés ceux dont les frais de collecte de fonds seraient trop élevés. L'adoption de cette règle était demandée quasiment à l'unanimité dans les communications reçues. Une œuvre ou une fondation publique de charité devra distribuer ou employer à des activités de bienfaisance au moins 80 p. 100 des fonds pour lesquels elle aura délivré des reçus aux fins de l'impôt. Il y aura une période de transition pendant laquelle le minimum à dépenser sera moins élevé.

Le document d'étude proposait également que toutes les œuvres de charité enregistrées soient obligées de divulguer certains renseignements sur leurs activités financières et de charité. Cette suggestion, qui a reçu un appui massif, sera incorporée aux modifications législatives.

Je manquerais à mon devoir en passant sous silence l'importante contribution que nous ont apportée les organismes de charité eux-mêmes et d'autres intéressés à cette occasion. Un grand nombre d'entre elles nous ont présenté des mémoires sérieux et intéressants. Leur point de vue a reçu la plus grande attention et il est à l'origine d'un bon nombre des modifications que j'ai apportées aux propositions initiales.

L'impôt sur le revenu des particuliers

Le budget de ce soir présente aussi un certain nombre de modifications importantes de la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Dans le cadre de la réforme fiscale, on a permis aux mères et aux pères de familles uniparentales qui travaillent de déduire de leurs revenus salariaux une partie des frais de garde d'enfants. Le maximum déductible à ce titre par enfant était de \$15 par semaine et de \$500 par an, jusqu'à concurrence de \$2,000 par famille et par an. J'ai reçu de nombreux avis selon lesquels ces chiffres sont désormais trop bas. J'ai donc le plaisir d'annoncer qu'à compter de l'année d'imposition 1976 ces plafonds seront doublés pour passer à \$30 par semaine et à \$1,000 par an par enfant, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de \$4,000 par famille. Une modification permettra également de déduire ces frais des revenus représentés par des bourses de recherche ou des indemnités de formation pour adultes.

J'aimerais mentionner une autre modification relative aux enfants invalides. À l'heure actuelle, un contribuable invalide peut déduire la somme de \$1,000, qui est indexée. À compter de l'année d'imposition 1976, la partie inutilisée de cette déduction pourra être transférée d'un enfant invalide à charge en faveur du parent qui le déclare à sa charge. Comme un petit nombre de ces enfants seulement a un revenu, cette modification fera bénéficier les personnes qui en ont la charge d'une déduction importante.

J'aimerais évoquer également certaines modifications qui visent les régimes de revenus différés. Les facilités fiscales consenties par le gouvernement dans ce domaine visaient à inciter les Canadiens à prévoir financièrement leur retraite et, donc, à encourager l'épargne nationale. Les plafonds prévus dans le cadre de tous ces régimes ont été nettement majorés en 1972 dans le cadre de la réforme fiscale, mais l'inflation en a diminué la valeur réelle depuis.

Je propose donc ce soir d'autres augmentations. À compter de l'année d'imposition 1976, le maximum annuel que pourront déduire les employés et les employeurs au titre d'un régime enregistré de pension passera de \$2,500 à \$3,500. Les mêmes plafonds s'appliqueront aux régimes enregistrés d'épargne-retraite lorsque le bénéficiaire sera également affilié à un régime de pension, ainsi qu'aux contributions des employeurs aux régimes de participation différée aux bénéfices. Lorsque le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite ne sera pas membre d'un régime de pension, le maximum des cotisations déductibles sera porté de \$4,000, à l'heure actuelle, à \$5,500.

Enfin, au sujet des régimes de revenus différés, je propose de modifier les dispositions régissant les régimes enregistrés d'épargne-logement afin de permettre aux contribuables de transférer leur régime d'un établissement à un autre. Il s'ensuit que, si un contribuable change de lieu de résidence ou qu'il n'est pas satisfait du taux de rendement obtenu, il pourra sans inconvénient transférer son épargne à un autre établissement.

Monsieur le président, je suis certain que tous les députés sont au courant des soucis que cause maintenant la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu et du formulaire de déclaration d'impôt. Pour remédier à cette situation, je propose un certain nombre de modifications qui contribueront à simplifier les déclarations d'impôt à partir de l'année d'imposition 1976.

Mises à part ces importantes modifications structurelles, l'impôt sur le revenu des particuliers ne subira ni majoration, ni diminution sensible.

Enfin, nous proposons d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu et à d'autres textes fiscaux un certain nombre de modifications d'ordre technique qui sont décrites en détail dans les motions des voies et moyens.

Les documents supplémentaires indiquent l'effet prévu de diverses mesures sur les recettes fédérales pour une année complète. Les modifications fiscales et tarifaires devraient, dans l'ensemble, réduire les recettes budgétaires de \$75 millions au cours de la présente année financière.

[Français]

Les perspectives économiques et financières

Monsieur le président, la politique économique du gouvernement, renforcée par les mesures que j'ai annoncées ce soir, vise à nous permettre d'atteindre nos objectifs de soutien de la croissance et de l'emploi ainsi que de stabilité des prix.

Je prévois pour 1976 une croissance réelle d'environ 5 p. 100. L'objectif consistant à ramener à 8 p. 100 d'ici le

dernier trimestre de 1976 le rythme annuel de progression de l'indice des prix à la consommation est à notre portée. L'augmentation de l'indice des prix de la DNB devrait être d'environ 9 p. 100 en 1976. Quant à la croissance nominale du PNB, elle devrait s'établir entre 14 et 15 p. 100 pour 1976.

L'emploi a accusé une croissance vigoureuse au cours de l'année écoulée, et je prévois que cette progression se maintiendra. D'après mes estimations, l'économie canadienne devrait offrir plus de 250,000 emplois nouveaux cette année. Le taux de chômage est relativement stable, dans l'ensemble, depuis un certain temps, malgré des sautes mensuelles dues aux arrêts de travail et à d'autres éléments passagers. La hausse du taux de chômage signalée en avril ne m'a pas échappé et je puis assurer la Chambre que je suis la situation de très près. Selon moi, le taux de chômage devrait, à court terme, rester à peu près au niveau de la tendance récente, puis baisser progressivement à mesure que la reprise s'affermira.

La poursuite du redressement économique en 1976 devrait bénéficier de l'accroissement des exportations grâce à la reprise aux États-Unis et dans la plupart des pays industrialisés d'outre-mer. D'après mes prévisions, notre balance commerciale devrait commencer à s'améliorer sensiblement, ce qui permettra de réduire l'important déficit enregistré en 1975 dans nos échanges de biens et de services. Les dépenses de logement devraient être considérables, par suite du nombre très élevé de mises en chantier ces derniers mois. La progression de l'emploi et la décélération des prix à la consommation se traduisant par une élévation des revenus réels, la consommation devrait également exercer un effet expansionniste sur l'économie. Il faudra augmenter la production pour pouvoir reconstituer les stocks, qui ont fortement diminué en 1975. Tous ces facteurs devraient plus que compenser le ralentissement des investissements des entreprises et des dépenses courantes de l'État.

Les perspectives pour 1977 sont évidemment beaucoup plus vagues à l'heure actuelle. L'expansion devrait se maintenir à un rythme modéré, et l'inflation continuer de ralentir. Je m'attends également que la reprise des investissements productifs des entreprises en termes réels contribue à la croissance. Il nous faudra évidemment réévaluer la situation lorsque les perspectives se préciseront. Si d'autres mesures semblent nécessaires pour garder l'économie dans la bonne voie, je n'hésiterai pas à les prendre.

J'aimerais maintenant informer la Chambre de notre situation et de nos perspectives financières.

Les chiffres déposés ce soir sur les besoins financiers relatifs à l'année budgétaire qui vient de se terminer ne sont que provisoires, du fait que les comptes ne sont pas encore arrêtés. Des renseignements plus précis seront disponibles cet été lors de la publication des états financiers provisoires dans la *Gazette du Canada*.

Je signale également que l'on a modifié les états sommaires des opérations conformément aux recommandations du Rapport sur l'étude des comptes du Canada, déposé le 9 mars par le président du Comité permanent des Comptes publics.

Dans la nouvelle présentation, les besoins financiers prévus dans le budget de juin, compte non tenu des opérations de change, se seraient élevés à 5 milliards. En fait, ils ont atteint 4.6 milliards. Je prévois de légers changements seulement pour 1976-1977, et une diminution sensible l'année suivante. Ces prévisions reposent sur les dépenses projetées que j'ai exposées précédemment et sur le rende-

ment attendu du régime fiscal modifié par les propositions de ce soir.

En 1975-1976, le gouvernement a pu financer la majeure partie de ses besoins en plaçant des titres auprès du grand public plutôt que du système bancaire. L'encours des obligations d'épargne du Canada a augmenté de plus de 2.6 milliards de dollars. Les portefeuilles de bons du Trésor et de titres négociables détenus par le grand public se sont gonflés de plus d'un milliard de dollars. Nous avons réussi à placer un volume appréciable de titres négociables à long terme auprès d'investisseurs privés et institutionnels. La Banque du Canada et les banques à charte n'ont accru leurs avoirs que de 800 millions au cours de l'année financière.

● (2140)

[Traduction]

Au début de la présente année financière, notre trésorerie s'élevait à 3 milliards de dollars. Elle pourrait être réduite quelque peu, ce qui nous amène à prévoir des emprunts plutôt moins importants que l'an dernier. Nous avons 300 millions de moins à nous procurer du fait que les Chemins de fer nationaux du Canada et la Société pour l'expansion des exportations peuvent maintenant, en qualité d'entreprises commerciales, emprunter cette somme sur les marchés de capitaux.

Une bonne partie du financement sera sans doute obtenue de nouveau par le placement d'émissions auprès du grand public, notamment sous la forme de titres négociables. L'achat de nos titres par le système bancaire sera fonction de la vigueur de la demande de crédit et de la politique monétaire de la Banque du Canada.

Les Comptes nationaux des revenus et des dépenses sont considérés par beaucoup comme présentant un meilleur aperçu de l'incidence économique des opérations de l'État. Ils ne tiennent pourtant pas compte des importants prêts, apports en capital et avances consentis aux sociétés de la Couronne, à d'autres gouvernements ainsi qu'à des entreprises privées et à des particuliers. Un nouveau tableau élargit la présentation des Comptes nationaux pour donner des renseignements sur ces opérations et sur les autres éléments qui expliquent la différence entre le solde selon la comptabilité nationale et l'ensemble de nos besoins financiers. Cet élargissement est lui aussi conforme aux recommandations de l'Étude des comptes du Canada.

Le déficit selon la comptabilité nationale devrait baisser de 900 millions de dollars pour passer à 3.3 milliards en 1976-1977, et afficher une autre diminution sensible en 1977-1978. Ce n'est qu'en poursuivant nos efforts en vue de limiter la croissance des dépenses en période de reprise cyclique que nous pourrions diminuer ce déficit et stabiliser les besoins financiers en 1976-1977.

CONCLUSION

Monsieur le président, j'ai donné à la Chambre un aperçu complet de l'attitude du gouvernement en matière de politique économique.

Nous en sommes encore à un stade critique dans notre lutte contre l'inflation. Rien ne doit en compromettre le succès. Lorsque nous aurons la situation bien en main dans le domaine des prix, nous disposerons d'une plus grande liberté d'action pour maintenir le rythme de la reprise. Si, par contre, nous échouons dans notre lutte contre l'inflation, nous risquerons d'être aux prises avec un ralentissement de la croissance réelle et une aggravation du chômage.

Budget—M. Stevens

La seule façon de résoudre un grand nombre des problèmes cruciaux qui se posent à nous consiste à maîtriser la spirale des coûts et des prix. Il le faut pour rétablir la compétitivité de l'économie canadienne et, par là-même, assurer l'amélioration constante de notre balance des paiements et de la position de nos industries sur les marchés étrangers et intérieur. Il le faut pour faire baisser les taux d'intérêt, alléger les charges financières des particuliers, des entreprises et du secteur public, et diminuer nos recours aux capitaux étrangers. Il le faut pour rétablir le climat de confiance indispensable aux investissements, à l'augmentation de la productivité et à la hausse du niveau de vie. Si nous ne parvenons pas à freiner l'inflation, nous n'arriverons pas plus à réduire durablement le chômage.

Nous sommes également persuadés que la seule façon de résoudre ces problèmes est d'adopter une approche délibérée et cohérente. Aucune panacée ne saurait guérir instantanément les maux dont souffre notre économie. Il faudra du temps et de la patience pour rétablir la stabilité des prix et un niveau élevé de production et d'emploi. Cette approche préside à notre politique monétaire, à notre politique fiscale, à notre politique de dépense, à notre politique énergétique et à notre politique de contrôle. Dans tous ces domaines, une intervention brutale destinée à produire des résultats rapides provoquerait de graves perturbations, aggraverait le sort des catégories les plus touchées et serait vraisemblablement insoutenable. Il vaut beaucoup mieux suivre sans dévier notre ligne d'action de façon à rétablir la confiance et à permettre à tous les Canadiens d'envisager un avenir moins incertain.

Nous concevons notre rôle comme celui d'un partenaire et non d'un responsable unique. Rappelons-nous que, si notre économie accorde un rôle à l'État et à ses organismes, elle fait également une place de choix à l'entreprise privée, aux syndicats et à une vaste gamme d'autres établissements et organisations privés. Si l'on tient le gouvernement, et lui seul, responsable des résultats de l'économie, il sera porté à réglementer davantage le secteur privé, au prix d'une diminution de l'efficacité et de la liberté économique. De façon générale, nous attendons tous du secteur privé qu'il nous fournisse les produits ou les services voulus, à l'endroit voulu, au moment voulu et au prix voulu. Les améliorations de productivité résultent surtout de l'action du secteur privé, non de la politique de l'État. Le secteur privé doit pouvoir attendre de l'État qu'il lui fournisse un cadre de fonctionnement efficace par la législation et la politique économique. Inversement, l'État doit pouvoir attendre du secteur privé qu'il fonctionne dans ce cadre de manière efficace et concurrentielle, en servant les intérêts de la collectivité.

En vérité, tous les Canadiens ont leur rôle à jouer dans la réalisation de nos objectifs économiques communs.

Des voix: Bravo!

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ...

M. Guay (Saint-Boniface): Où est Joe?

Une voix: Nous voulons Marcel.

Des voix: Oh, oh!

[M. Macdonald (Rosedale).]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps accordé au député de York-Simcoe (M. Stevens) pour sa première réponse est très limité et je prierais les députés de bien vouloir l'écouter.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, John Turner lisait mieux que le ministre actuel.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Dans le budget qu'on vient de nous lire, il est question de modifier le système de présentation des budgets à l'avenir. J'espère sincèrement qu'il s'agira d'un système vraiment nouveau car il est inadmissible que les députés de tous les partis soient cloués à leur siège pendant que la conférence de presse du ministre est diffusée à la télévision dans tout le pays.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: En usant de cette tactique ce soir, le ministre des Finances (M. Macdonald) s'est rendu coupable d'outrage au Parlement.

J'espérais que le budget de ce soir redonnerait confiance en notre avenir aux Canadiens mais ce n'est pas le cas. Il n'a pas redonné confiance aux Canadiens, pas plus aux consommateurs, qu'aux syndicats, aux hommes d'affaires ou aux investisseurs. Le budget n'a pas atteint ce but parce que le gouvernement actuel n'a pas voulu s'engager à assurer un taux de croissance réelle de notre économie de 6 p. 100 et à restreindre ses propres dépenses. S'il avait pris et tenu cet engagement, non seulement le taux de chômage mais également le taux d'inflation auraient diminué.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Stevens: Pour parler clairement, le budget prévoit un taux d'inflation de 9.4 p. 100 cette année. Si vous le lisez, c'est ce qui y est dit.

Des voix: Quelle honte!

• (2150)

M. Stevens: Il prévoit 750,000 chômeurs et un taux de croissance réelle de 5 p. 100. Monsieur l'Orateur, une croissance réelle de 5 p. 100, objectif fixé par le ministre, ne permet pas de répondre aux aspirations légitimes des Canadiens. Cette croissance réelle de 5 p. 100 ne tient pas compte du tout des 7 p. 100 perdus depuis deux ans par suite de l'incapacité du gouvernement actuel. Ce recul de 7 p. 100 se traduit par la mise au chômage de quelque 210,000 autres Canadiens qui auraient pu conserver leur emploi n'eût été ce ralentissement de la croissance réelle.

Quand John Turner a pris en main le ministère des Finances, la croissance réelle moyenne s'établissait à 6 p. 100; au moment de son départ, elle était à peu près nulle. Ce ralentissement de la croissance a eu un effet défavorable, comme je l'ai dit, sur la création d'emploi. Quand M. Turner a été nommé ministre des Finances en janvier 1972, il y avait, d'après les statistiques désaisonnalisées, 539,000 chômeurs; quand il a quitté en septembre dernier, on en comptait 732,000. Sous le ministre actuel, on compte maintenant 761,000 chômeurs et ce chiffre s'accroîtra sans doute par suite du budget de ce soir. Car il fait bien peu pour lutter contre le chômage, en fait certaines mesures pourront peut-être l'aggraver.